

gauche durant la dernière législature. Ils n'ont pas commencé par s'y opposer, ils ont attendu, pour cela, l'approche des élections, et alors ils nous ont blâmés de toutes leurs forces de vouloir envoyer des soldats outre-mer, au moyen de la loi du service militaire.

Quelques VOIX: Non pas.

M. CURRIE: C'est ce que j'infère du compte rendu des débats et des discours que j'ai entendu prononcer dans cette Chambre. Bien plus, dans la province de Québec et dans l'Ouest, il y eut des émeutes et des explosions de dynamite. Dans la Saskatchewan et l'Alberta on s'est adressé aux Allemands pour gagner des élections partielles et on les a emmenés voter par milliers contre les Anglais qui tuaient, à la guerre, ceux qu'ils avaient eus pour amis et pour voisins en Allemagne. Cet état de choses a été provoqué par l'attitude non pas du parti conservateur, mais de l'opposition.

M. WHITE (Victoria): J'ai entendu dire que pareils cas se sont présentés dans la Saskatchewan, mais il n'en fut pas ainsi dans l'Alberta.

M. CURRIE: Mon honorable ami (M. White) a prouvé lui-même, par son discours d'aujourd'hui, qu'il en fut ainsi dans l'Alberta. On sait que dans nombre d'arrondissements scolaires de ces provinces on n'enseignait que l'allemand et qu'on était en voie de faire de la Saskatchewan une petite Allemagne.

M. MAHARG: L'honorable député veut-il parler d'une élection fédérale ou d'une élection provinciale?

M. CURRIE: Je veux parler de l'élection provinciale à laquelle l'honorable député (M. Maharg) a pris part. Il était un des chefs d'un parti qui a fait preuve de sentiments antibritanniques très prononcés, dans cette élection provinciale.

M. MAHARG: Je prierais l'honorable député de se rétracter; ce qu'il vient de dire est absolument faux. Jamais de ma vie je n'ai pris part à aucune élection provinciale dans cette province-là.

M. CURRIE: La courtoisie m'oblige à accepter la déclaration de l'honorable député. En tous cas, il y a eu, dans cette province, une élection provinciale où l'on a cherché à triompher en faisant appel aux sentiments antibritanniques d'une certaine

partie de la population du comté. Il y a, dans les provinces de l'Ouest, 250,000 électeurs appartenant à des nationalités ennemies; et s'il fallait en croire la gauche, nous rendrions à chacun d'eux son droit de suffrage. A l'heure qu'il est, il règne beaucoup de mécontentement dans le pays. Qui sont ceux qui se sont appliqués à faire régner ce mécontentement dans les provinces de l'Ouest? Ce sont les étrangers. Ceux qui ont été tués à Winnipeg, qui étaient-ils? C'étaient aussi des étrangers.

M. JOHNSTON: Qui étaient les chefs de l'émeute?

M. CURRIE: Peu importe qui ils étaient; c'étaient des hommes comme certains politiciens non loin d'ici, qui cherchent à arriver au pouvoir avec l'aide de cette sorte de gens et qui tiennent à se mêler aux étrangers. En quoi ce bill laisse-t-il à désirer? En ce qu'il accorde le droit de suffrage à l'étranger qui s'est opposé de toutes ses forces à la guerre et à ce que ce pays y prit part, tout comme au soldat revenu au pays après avoir combattu pour sa défense.

Je suis d'avis que les Anglais ont remporté la victoire dans cette guerre. Je ne rougis pas d'être un Anglais, et je n'approuve pas qu'on parcoure le pays pour délier les cordons des chaussures des étrangers. Il n'est plus temps de le faire. Grâce à cette guerre, nous avons compris, ainsi que la Grande-Bretagne, qu'accorder le cens électoral avec trop de générosité et qu'ouvrir la porte aux étrangers ne contribue pas à la prospérité nationale. La naturalisation est un privilège non un droit, et dans les annales de la Grande-Bretagne, un aubain n'a jamais obtenu toutes les prérogatives du citoyen. A entendre quelques députés, on croirait que les étrangers qui viennent ici ont exercé le droit d'électeur dans leur pays. Les étrangers qui sont dans l'Ouest n'étaient pas électeurs chez eux. Ils ne s'en plaignaient pas dans leur pays; pourquoi s'en plaindraient-ils ici? Ce n'est qu'après que la Grande-Bretagne eut triomphé de leur patrie qu'ils ont obtenu le droit de voter chez eux.

Le principe d'accorder l'électorat à l'aubain né en pays ennemi qui a été naturalisé, principe qu'implique le bill, est un principe que je combats énergiquement et je crois que tous ceux qui ont pris part à la présente guerre en font autant. La raison en est que, si vous accordez aux aubains le privilège absolu de voter avant que toutes les difficultés causées par la guerre